

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant
TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2023
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2021/593 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion de la Ville de Châteaubriant,

Vu le budget de la collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2023, les fonctionnaires suivants :

- Madame Aurélie JARDIN,
- Monsieur Cyrille VIGNAL,
- Monsieur Fabrice COLLET,
- Madame Françoise MONTREUIL,
- Madame Valérie BARRAT,
- Madame Nathalie CHEDALEUX,
- Monsieur Nicolas LORHO.

ARTICLE 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2023



Le Maire

Alain HUNAUT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr